PLAN DE BORNAGE GENERAL

L'île aux oiseaux

Rue des Palombes
Cadastre Section AZ numéros 328 à 335, 338 à 352 et Section BH numéros 178 à 180

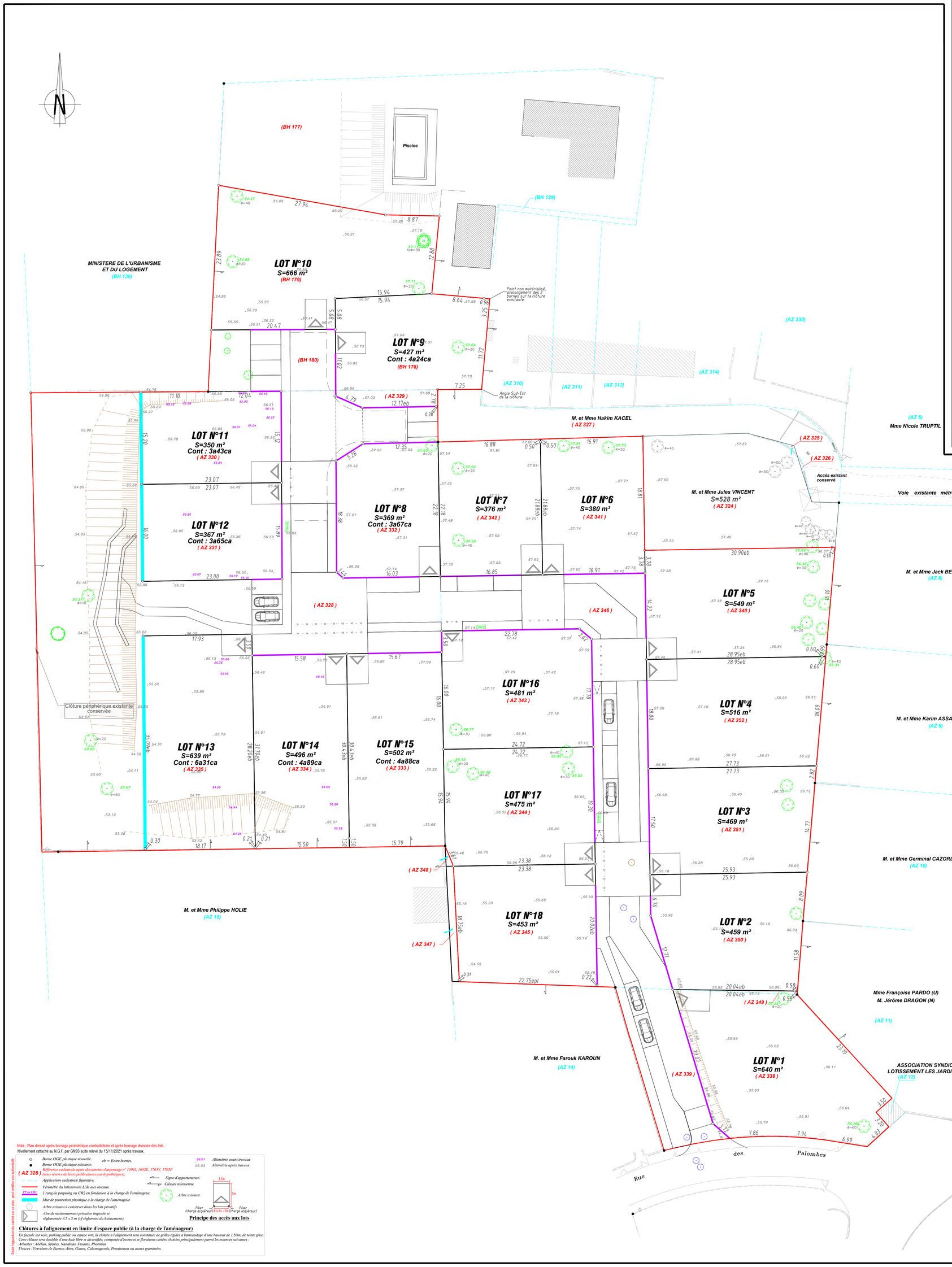

Indice	Dess	Date	Objet de la modification
B	MHD	26/04/2021	Mise à jour suite bornage périmétrique
C	MHD	18/05/2021	Mise à jour suite DMPC numérotè
D	MHD	21/01/2022	Mise à jour suite bornage divisoire
E	MHD	15/02/2022	Mise à jour places de parking

Echelle 1/250

Dossier n°190713
Octobre 2019

Suivi par CCL
Responsable XdG

GÉOMÈTRE EXPERT - MAITRE D'OEUVRE VRD

Géo Aquitaine
Géomètres-Experts
Au-delà de la mesure

JEAN-MARC NIAUDAT
XAVIER DE GOUVILLE
THIERRY NAVARRA
OLIVIER PACHIN

ARTIGUE PREE NIAUDAT : 33270 - 25 Boulevard de Pujolas - CS 30113-05 56 88 72 54 - artigue@abscagroup.com
BEGLES : 33130 - 24 Quai du Président Wilson-05 56 49 42 84 - begles@abscagroup.com
LANGON Cedex : 33712 - ZI DUMES, BP 30293, 3 Rue Condorcet-05 56 63 17 30 - langon@abscagroup.com
LATTES CE RICH : Service cadastre-0. 33260 - 48 Boulevard du Pyla-05 57 70 74 72 - lattes@abscagroup.com
CARCENAC-DE-BOZIS : Permanence de service en mairie uniquement. 33480 - 1 Avenue Pasteur-05 57 54 15 74 - carcenac@abscagroup.com
CAZAUX : Permanence Cazaux (Uniquement). 33970 - 3 Rue du Docteur Emile Sarigue-05 56 03 81 23 - cazaux@abscagroup.com

MAITRE D'OUVRAGE

Béoletto

SOCIETE BEOLETTO
168, Avenue Pasteur
33185 LE HAILLAN
Tél. : 05 56 47 66 02

Nota : Plan dressé après bornage périmétrique contradictoire et après bornage divisoire des lots.
Nivellement rattaché au N.G.F. par GNSS suite relevé du 15/11/2021 après travaux.

- Borne OGE plastique nouvelle.
- Borne OGE plastique existante.
- eb = Entre bornes.
- 56.01 Altimétrie avant travaux.
- 56.03 Altimétrie après travaux.
- (AZ 328) Référence cadastrale après documents d'arpentage n° 1691I, 1692E, 1793V, 1795P (sous réserve de leurs publications aux hypothèques).
- Application cadastrale figurative.
- Périmètre du lotissement L'île aux oiseaux.
- PP ou CR2 1 rang de purpaing ou CR2 en fondation à la charge de l'aménageur.
- Mur de protection phonique à la charge de l'aménageur.
- Arbre existant à conserver dans les lots privatifs.
- Aire de stationnement privative imposée et réglementée 3.5 x 5 m (cf réglement du lotissement).
- Signe d'appartenance.
- Clôture mitoyenne.
- Arbre existant.

Principe des accès aux lots

Clôtures à l'alignement en limite d'espace public (à la charge de l'aménageur)

En façade sur voie, parking public ou espace vert, la clôture à l'alignement sera constituée de grilles rigides à barreaudage d'une hauteur de 1.50m, de teinte grise. Cette clôture sera doublée d'une haie libre et diversifiée, composée d'essences et floraisons variées choisies principalement parmi les essences suivantes :
Arbustes : Abelias, Spiræa, Nandinas, Fuxsias, Photinias
Vivaces : Verveines de Buenos Aires, Gaura, Calamagrostis, Pennisetum ou autres graminées.

Seule l'apposition du cachet sur ce plan peut certifier son authenticité.